



CONSEIL MUNICIPAL JEUDI 7 JUILLET 2022

PROCES-VERBAL

L'an deux mille vingt-deux, le sept juillet, à dix-huit heures trente minutes, le Conseil Municipal de la Commune de BONSON (Loire) dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, en mairie, salle du conseil municipal, sous la présidence de Monsieur le Maire, Thierry DEVILLE.

Date de la convocation du Conseil Municipal : 1^{er} juillet 2022

PRÉSENTS : Mesdames et Messieurs : Thierry DEVILLE – Marcel GIACOMEL – Marie-Catherine GOIRAN - Nathan ALBOUY – Christine PAQUIS – Jacques DONATO – Sandrine NOIRIE – André BRANDMEYER – Daniel VINEIS – Odile LAROCHE-FARIGOULE – Sylvette DELORME - Dominique PAUTY – Evelyne FAURE – Laurent BRUNON – Corine BEGON – Grégory CROIZAT – Marilyne PLESSIS – Cédric CHAVAREN - Marie-José SAULODES - Nicole GIRAUD - François GILBERTAS - Hervé BRU.

EXCUSES AVEC POUVOIR : M. Joseph DEVILLE donne pouvoir à M. Marcel GIACOMEL, Mme Christine BERTIN donne pouvoir à M. Thierry DEVILLE, M. Pacôme GALLET donne pouvoir à M. Nathan ALBOUY, Monsieur Marcel LEROUX donne pouvoir à M. François GILBERTAS.

ABSENT : M. Arnaud JAYOL

1 - DÉSIGNATION DU SÉCRETAIRE DE SÉANCE

Le Conseil Municipal doit procéder à la désignation d'un secrétaire de séance. Les conseillers présents représentant la majorité des membres en exercice, qui sont au nombre de 27, il a été procédé conformément à l'article L.2121-15 du Code général des collectivités territoriales à la nomination d'un(e) secrétaire pris dans le sein du conseil. Madame Christine PAQUIS ayant obtenu la majorité des suffrages a été désignée pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.

Secrétaire de séance : Madame Christine PAQUIS

2 - APPROBATION DU COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU 19 MAI 2022

Le Procès-verbal de la séance du 19 mai 2022 a été approuvé à la majorité des membres présents lors la séance (22 voix).

3 - DECISIONS DU MAIRE

Décision 2022-008 : Acquisition d'illuminations pour la Placette des Commerces auprès de l'entreprise YESSS Electrique de St Etienne pour un montant de 15 397.63 € HT soit 18 477.16 € TTC.

Décision 2022-009 : Acquisition d'une balayeuse de voirie NILFISCK City Ranger 3500 (entièrement révisée de 2017) – SARL PÉRIÉ pour un montant de 40 000 € HT soit 48 000 € TTC.

Décision 2022-010 : Contrats ABELIUM – DOMINO WEB 2et Portail Familles PWA (contrats pour 36 mois) – règlements annuels 2022 : coût total 2022 DOMINO WEB2 et Portail Familles PWA : 1 931.37 € HT soit 2 317.64 € TTC.

4 – ADMINISTRATION GENERALE - FINANCES

Délibération n° 2022-050 : Décision modificative n°1

42022 Code INSEE	Commune de Bonson BUDGET COMMUNAL M14-97	DM n°1 2022
---------------------	---	-------------

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU Conseil Municipal

DECISION MODIFICATIVE N°1

Désignation	Dépenses (1)		Recettes (1)	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
FONCTIONNEMENT				
D-6713 : Secours et dots	0,00 €	4 151,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL D 67 : Charges exceptionnelles	0,00 €	4 151,00 €	0,00 €	0,00 €
R-73111 : Impôts directs locaux	0,00 €	0,00 €	0,00 €	4 151,00 €
TOTAL R 73 : Impôts et taxes	0,00 €	0,00 €	0,00 €	4 151,00 €
Total FONCTIONNEMENT	0,00 €	4 151,00 €	0,00 €	4 151,00 €
INVESTISSEMENT				
R-1311 : Etat et établissements nationaux	0,00 €	0,00 €	0,00 €	68 580,00 €
R-1313 : Départements	0,00 €	0,00 €	0,00 €	29 528,89 €
TOTAL R 13 : Subventions d'investissement	0,00 €	0,00 €	0,00 €	98 108,89 €
D-2031-2104 : SECURISATION RD 108	0,00 €	107 740,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL D 20 : Immobilisations incorporelles	0,00 €	107 740,00 €	0,00 €	0,00 €
D-21318-509 : AUTRES BATIMENTS COMMUNAUX	22 031,11 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
D-2135-501 : HOTEL DE VILLE	0,00 €	2 300,00 €	0,00 €	0,00 €
D-2151-701 : VOIRIES ET RESEAUX SECS	0,00 €	7 600,00 €	0,00 €	0,00 €
D-2182-512 : AUTRES INVESTISSEMENTS	0,00 €	2 500,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL D 21 : Immobilisations corporelles	22 031,11 €	12 400,00 €	0,00 €	0,00 €
Total INVESTISSEMENT	22 031,11 €	120 140,00 €	0,00 €	98 108,89 €
Total Général		102 259,89 €		102 259,89 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité par 26 voix «POUR »

- **APPROUVE** la décision modificative n°1 apportée au budget principal de la commune pour l'année 2022 telle qu'exposée dans le tableau ci-dessus.

5 – DOMAINE ET PATRIMOINE

Délibération n° 2022-051 : Cession parcelle AO 65p rue du stade

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, par 26 voix « POUR »,

- **APPROUVE** la cession de la parcelle AO 65p rue du stade pour un montant de 2 500 €,
- **AUTORISE** Monsieur le maire à signer tous les documents nécessaires à la cession.

6 – AMENAGEMENT DU TERRITOIRE - SECURITE

Délibération n° 2022-052 : Convention entre le département et la commune – Aménagement RD 108 en agglomération

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité par 26 voix « POUR »

- **AUTORISE** M. le Maire à signer la convention avec le conseil départemental pour les aménagements de la RD108 en agglomération.

7 – ADMINISTRATION GENERALE - FINANCES

Délibération n°2022-053 : Exonération de la taxe foncière sur les propriétés bâties des logements achevés avant 1989 ayant fait l'objet de dépenses d'équipement en faveur d'économies d'énergie

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité par 22 voix « POUR » et 4 « ABSTENTIONS » (Mme SAULODES – M. GILBERTAS – M. BRU – M. LEROUX par pouvoir à M. GILBERTAS)

- **DECIDE** d'exonérer de la taxe foncière sur les propriétés bâties, pour une durée de trois ans, les logements achevés avant 1989 ayant fait l'objet de dépenses d'équipement en faveur d'économies d'énergie,
- **FIXE** le taux d'exonération à 100%,
- **CHARGE** M. le Maire de notifier cette décision aux services préfectoraux.

8 – ADMINISTRATION GENERALE - FINANCES

Délibération n°2022-054 : Demande de subvention au département -enveloppe de solidarité travaux de la placette (centre-ville 2^{nde} phase)

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité par 26 voix « POUR »

- **APPROUVE** la demande de subvention à formuler au département au titre de l'enveloppe de solidarité pour un montant maximal de 7 000 €,
- **AUTORISE** M. le Maire à solliciter cette subvention auprès du département de la Loire,
- **AUTORISE** M. le Maire à signer tous les documents relatifs à ce dossier.

9 – ADMINISTRATION GENERALE - FINANCES

Délibération n°2022-055 : Demande de versement d'une subvention exceptionnelle
– Comité d'organisation des lieues foréziennes

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité par 26 voix « POUR »

- **OCTROIE** une subvention de 700€ au Comité d'organisation des lieues foréziennes pour l'organisation de la course du 11 novembre 2022,
- **PRECISE** que le versement interviendra à service fait soit après le 11 novembre 2022.

10 – ENVIRONNEMENT

Délibération n°2022-056 : Plan de protection de l'atmosphère PPA Saint-Etienne – Loire Forez

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité par 26 voix « POUR »,

- **EMET** un avis favorable sur le PPA3 SELF, sur son plan d'actions ainsi que sur les mesures relatives aux émissions de polluants des systèmes de chauffage bois.

11 – ADMINISTRATION GENERALE

Délibération n°2022-057 : Convention avec le centre de Gestion de la Loire CDG42– Mission archivage

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité 26 voix « POUR »,

- **APPROUVE** la convention à conclure à conclure avec le CDG42,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer la convention
- **INDIQUE** que les crédits seront prévus aux budgets 2023 et 2024.

12 – ENFANCE JEUNESSE

Délibération n°2022-058 : Pass'jeunes tarif 2022-2023 et convention type de partenariat

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, par 26 voix « POUR »

- **APPROUVE** le maintien du tarif de 5€ pour la vente du Pass'jeunes pour l'année 2022-2023,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer les conventions nécessaires à la conclusion ou à la poursuite des partenariats avec les commerçants, artisans, associations, organismes participants.

13 – ENFANCE JEUNESSE

Délibération n°2022-059 : Tarifs des services : périscolaire, restauration municipale, club ados

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, par 26 voix « POUR »

- **APPROUVE** Les tarifs des services périscolaire, restauration municipale, club ados pour l'année 2022-2023.

14 – ENFANCE JEUNESSE**Délibération n°2022-060 : Règlement unique d'accueil de loisirs et périscolaire****Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, par 26 voix « POUR »**

- **APPROUVE** le projet de règlement unique d'accueil de loisirs et périscolaire applicable à compter de la rentrée 2022-2023.

15 – ENFANCE JEUNESSE**Délibération n°2022-061 : Règlement vélobus****Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, par 26 voix « POUR »**

- **APPROUVE** le projet de règlement du vélobus applicable dès la rentrée 2022-2023.

16 – ENFANCE JEUNESSE**Délibération n°2022-062 : Protocole de transfert de responsabilité****Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, par 26 voix « POUR »**

- **APPROUVE** la mise en place de ce protocole de transfert de responsabilité applicable à compter de la rentrée 2022-2023.

17 – ANIMATION**Délibération n°2022-063 : Règlement du concours des maisons fleuries****Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, par 26 voix « POUR »**

- **APPROUVE** le projet de règlement du concours des maisons fleuries.
- **INDIQUE** que le règlement est applicable dès cette année.

18 – ANIMATION**Délibération n°2022-064 : Règlement du concours des maisons illuminées****Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, par 22 voix « POUR » et 4 « ABSTENTIONS » (Mme SAULODES – M. GILBERTAS – M. BRU – M. LEROUX par pouvoir à M. GILBERTAS)**

- **APPROUVE** le projet de règlement du concours des maisons illuminées.
- **INDIQUE** que le règlement est applicable dès cette année.

19 – ADMINISTRATION GENERALE - FINANCES**Délibération n°2022-065 : Congrès des maires – mandat spécial****Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, par 26 voix « POUR »**

- **OCTROIE** un mandat spécial aux élus ainsi qu'aux agents quant à la prise en charge de certains frais liés à l'organisation et à la participation au congrès des maires et au salon des maires et des collectivités locales organisés du 22 au 24 novembre 2022 suivants :

6 élus : Monsieur le Maire, Monsieur Nathan ALBOUY Adjoint, Madame Christine PAQUIS, Adjointe, Monsieur Jacques DONATO, Adjoint,

Madame Sandrine NOIRIE, Adjointe, Madame Corine BEGON, Conseillère Municipale.

et **3 agents** : Monsieur Maxime CHAUVET, Madame Magali ERSEVIK, Madame Christine POYET.

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Maire lève la séance à 19 h 42

Le Maire,
Thierry DEVILLE.

PROCHAIN CONSEIL MUNICIPAL MERCREDI 12 OCTOBRE

Procès-verbal pour affichage et publication le 13 juillet 2022.

